

recueil des statistiques vitales; à l'hygiène mentale et à l'éducation sanitaire. Ces divers services ont donné naissance à un vaste organisme, présidé par un ministre et qui agit en capacité de conseiller vis-à-vis les autorités locales, règlemente toutes les questions relatives à la santé publique, maintient un personnel sur place et assure un service consultatif sur la tuberculose et autres questions de santé, fournit un service public d'infirmières formées spécialement et qui accomplissent leur travail tant dans les écoles qu'à domicile, pourvoit à un service public de laboratoire gratuit qui s'étend à toute la province, assure la surveillance des hôpitaux provinciaux, tant généraux que spéciaux; fait l'inspection des hôpitaux généraux publics et des institutions de secours, recueille et fournit des sérums et vaccins et distribue de la littérature sur toutes les questions d'hygiène.

En outre, le ministère a récemment étendu son activité et pris sous sa direction certaines œuvres de bien-être et de secours. Il administre de ce chef les pensions aux mères et du vieil âge, le bien-être de l'enfance et les écoles d'adaptation pour les faibles d'esprit.

En passant en revue les activités de la Nouvelle-Ecosse au cours de 1938 en ce qui concerne la Santé publique, il serait bon de mentionner les nouvelles demandes de service qui ont conduit à l'expansion d'anciens et à la mise en vigueur de nouveaux programmes. La direction de la division occidentale de santé de la province a été confiée à un officier médical de division de la santé. En septembre, un autre médecin a été nommé chef du bureau de la statistique vitale. D'autres infirmières de la santé publique ont été affectées au service de l'unité sanitaire publique de l'Ile-du-Cap-Breton. On s'attend à ce que cette branche particulière de l'organisation ait bientôt son personnel complet.

Nouveau-Brunswick.—Le ministère de la Santé, relevant, dans cette province, d'un ministre de la Santé, date de 1918. Il assure les services suivants: assainissement général, dont les sources d'approvisionnement d'eau potable et les systèmes de drainage; contrôle des maladies contagieuses, y compris la tuberculose et les maladies vénériennes; laboratoire d'hygiène publique et approvisionnement de médicaments; inspection médicale des écoles; collection des statistiques vitales; services des infirmières et du bien-être de l'enfance; éducation sanitaire et surveillance et coordination générales du travail des bureaux de santé des sous-districts.

Sous la direction du ministre, le département est dirigé par un officier médical en chef qui est aussi registraire général des statistiques vitales. Le personnel se compose d'un directeur des laboratoires, onze médecins à temps entier, un directeur du service public d'infirmierie et en plus, d'un directeur à temps partiel des cliniques pour maladies vénériennes.

Il y a dix districts d'hygiène publique, chacun relevant d'un officier médical qui s'occupe aussi de diagnostiquer les cas de tuberculose et de faire l'inspection médicale des écoles.

Il y a seize sous-districts, ayant chacun leur bureau de santé dont l'officier médical est le président. Les bureaux de santé des sous-districts ont leur propre personnel d'inspecteurs d'hygiène, des denrées, de la plomberie et autres, de régis-traires des statistiques vitales et d'infirmières publiques qui tombent sous les dispositions de la loi provinciale d'hygiène et des règlements qui en découlent.

Le ministère maintient aussi 24 dépôts pour la distribution de médicaments et douze cliniques pour maladies vénériennes.

Le vingt et unième rapport annuel de l'officier médical en chef fait une revue des divers services, traite des statistiques vitales de la province et contient les rapports des membres du personnel des bureaux de santé des sous-districts.